Question écrite : Enseignement des sciences économiques et sociales en tronc commun en classe de seconde   
"Laurence DUMONT attire l’attention de M. le Ministre de l’Education nationale sur l’enseignement des sciences économiques et sociales (SES).   
Le projet de réforme du baccalauréat suscite de nombreuses inquiétudes auprès des enseignants de cette matière quant à la future formation des élèves de SES.   
Cette matière introduite il y a plus de 50 ans, dans l’enseignement au lycée a contribué à l’enrichissement et à la formation intellectuelle et citoyenne des jeunes. Elle constitue un outil important pour la bonne compréhension de nombreux aspects du fonctionnement de notre société.   
Très appréciée des élèves, la série SES a permis d’accueillir un tiers de bacheliers généraux qui bénéficient de débouchés variés et de bons taux de réussite dans l’enseignement supérieur.   
Aussi, dans le cadre du projet de réforme engagé, il apparaît indispensable pour les enseignants de cette discipline de donner toute sa place à cette matière en classe de seconde, cette matière n’étant enseignée ni en collège ni dans les enseignements obligatoires en première et terminale. Elle devrait donc être intégrée au tronc commun de la classe de seconde générale et technologique, pour un horaire de trois heures par semaine, incluant des dédoublements définis nationalement.   
Aussi, elle lui demande les mesures qu’il entend prendre pour permettre un enseignement adéquat des SES pour les classes de secondes générales et technologiques."   
Laurence DUMONT   
Députée du Calvados